

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures trente s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 20 février 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	31
Nombre de pouvoirs	14
Nombre de votants	45

Etaient présents :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES.

Collège des Départements : Corry NEAU

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Yves BIANCHINI, François DUMOULIN, François BARTHIE, Thierry BROCHOT, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Joël BOUCHEZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Pascale LOISELEUR, Didier WROMBLEWSKI, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Juliette DE LOMBARDON.

Avaient donné pouvoir : Martine BORGEO à Corry NEAU, Gilles SELLIER à Corry NEAU, Nicole COLIN à Corry NEAU, Gilles METTAI à François DESHAYES, Stéphanie VAN EUW à Manoëlle MARTIN, Patrick BARRETT à François DROUIN, Jérôme PINSSON à Dominique VERDRU, Baptiste MONMIREL à Véronique BRETENOUX, Jean-Paul DOUET à Stéphane PETERS, Jacques RENAUD à Didier WROMBLEWSKI, Paule LAMOTTE à Thierry PICHERY, Philippe FROIDEVAL à Sylvie LECLAIR, Abderhamane GUERZOU à Daniel DRAY, Jennifer LEROUGE à Patrice MARCHAND.

Assistaient également : Cécile MALET, Déléguée suppléante de Coye-la-Forêt, Christine COOREVITS, Déléguée suppléante de Saint-Martin-du-Tertre, Philippe COURCELLE, Délégué suppléant de Saint-Vaast-de-Longmont, Sara ANTOINE, Chargée de mission Environnement et développement durable au Conseil départemental du Val d'Oise, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au PNR, Claire GOUDOUR, Chargée de mission Urbanisme au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2023 ;
- Modification du programme d'actions 2024 ;
- Débat d'orientations budgétaires ;
- Convention-cadre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'ILE-DE-FRANCE ;
- Décisions du Bureau et décisions du Président ;
- Présentation des études de capacité foncière ;
- Présentation des Atlas de la Biodiversité Communale ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

3. MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2024

Monsieur MARCHAND rappelle que le Comité syndical a voté le programme d'actions 2024 lors de sa séance du 12 décembre dernier.

Il rapporte que le Conseil régional d'Ile-de-France a revu à la baisse sa subvention aux actions des 4 PNR et que pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France, cela se traduit par une baisse de la subvention de la Région Ile-de-France de 25 000 € en crédits de fonctionnement et de 28 000 € en crédits d'investissement.

Il ajoute qu'il faut donc revoir le programme d'actions et diminuer à la baisse les opérations que finance la Région Ile-de-France.

Il propose les modifications suivantes :

Crédits de fonctionnement :

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique 2024 :

- Une phase de l'opération sera basculée en 2025.

Le coût de l'opération passe de 50 000 € à 44 000 €.

Programme de communication :

- Il reste des crédits sur des enveloppes précédentes, qui seront utilisés pour le plan de travail de 2024.

Le coût de l'opération passe de 33 365 € à 23 365 €.

20 ans du PNR – Fête du Parc :

- La partie communication sera basculée sur le programme de communication et les animations sur la fiche « Sensibilisation du Grand public » qui sera moins dense le reste de cette année.

Le coût de l'opération passe de 57 906 € à 48 906 €.

Crédits investissement :

Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique" :

- C'est une opération nouvelle qui nécessite du temps de préparation.

Le coût de l'opération passe de 20 000 € à 15 000 €.

Fonds d'intervention "Etudes d'aménagement" :

- Cette baisse semble possible, compte tenu des demandes et des enveloppes précédentes encore en cours.

Le coût de l'opération passe de 110 000 € à 100 000 €.

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal :

- L'enveloppe avait été sensiblement augmentée pour pouvoir financer un peu de maîtrise d'œuvre pour des projets de communes rurales. La baisse est faible et l'enveloppe devrait suffire.

Le coût de l'opération passe de 190 000 € à 183 263 €.

Renouvellement des panneaux "Commune du Parc naturel régional" :

- Compte tenu des coûts des matériaux qui s'envolent, cette tranche que l'on pensait être la dernière ne sera pas suffisante. Il est donc proposé de prévoir une dernière tranche plus importante en 2025.

Cette opération est donc annulée.

Monsieur MARCHAND constate que l'opération consiste en fait à décaler les actions. Il explique que lors du Bureau, il a été décidé de réagir et d'adresser un courrier à la Présidente de Région, pour regretter cette baisse de crédits, expliquer que le PNR s'adaptera et différera ses actions mais qu'il espère aussi un retour à l'engagement de la Région quand la conjoncture sera plus favorable.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical valident les modifications du programme d'actions 2024 présentées.

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur MARCHAND commente le rapport d'orientations budgétaires.

Il rappelle qu'il est construit suivant le même modèle que les années précédentes car la Charte cadre très fortement les recettes ainsi que les dépenses, notamment les postes de personnel.

Il explique que la section de fonctionnement du budget primitif sera en hausse pour tenir compte de l'inflation d'un certain nombre de postes de dépense et de l'achèvement des recrutements liés à l'extension du périmètre.

Concernant le personnel, il explique qu'il est proposé :

- Le recrutement du dernier chargé de mission envisagé par la Charte ;
- Le renouvellement pour 2 ans du contrat du chargé de mission « Filière bois » en mobilisant les crédits du COTTRI. Ce poste sera affecté au budget opérationnel.

Concernant la section d'investissement du budget principal, il rappelle que les crédits concernent les opérations non terminées de 2020, 2021, 2022 et 2023 et qu'à ces dépenses, seront ajoutés les crédits de paiement 2024 des Autorisations de Programme correspondant aux opérations du programme d'actions 2024.

Pour ce qui est du budget opérationnel, Monsieur MARCHAND explique que le budget opérationnel correspond aux actions menées par le PNR pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal) et qu'il inscrira :

- Des crédits de paiement des opérations antérieures de 2020, 2021, 2022 et 2023, non terminées ainsi que les recettes ;
- Des crédits de paiement des opérations du programme d'actions 2024 ainsi que les recettes.

Il indique que lors du Bureau, le tableau d'avancement des opérations a été examiné, qu'il montre que les opérations se déroulent correctement et qu'il sera présenté lors du prochain Comité syndical.

Monsieur MARCHAND rapporte que le rapport d'orientations budgétaires donne des éléments sur le personnel, notamment les principes de rémunération.

Il rappelle que l'équipe comprend des fonctionnaires et des non fonctionnaires, avec des avancements au même rythme mais que le PNR aura sans doute des majorations de charges de personnel à l'avenir, certains postes étant plus difficiles à recruter.

Il note enfin que l'excédent de fonctionnement du budget principal devrait permettre de compenser ces hausses.

Il demande s'il y a des questions ou des observations. Aucune observation ou question n'est formulée.

Monsieur MARCHAND propose que le Comité syndical prenne formellement acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

5. CONVENTION-CADRE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'ILE-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND rappelle qu'un Conservatoire d'espaces naturels d'Ile-de-France vient d'être créé et qu'il est proposé de signer avec lui une convention de partenariat similaire à la convention signée avec le CEN Hauts-de-France.

Monsieur MARCHAND demande si des opérations sont déjà identifiées.

Sylvie CAPRON répond que oui, dans le cadre du programme d'actions 2024, il est prévu une opération d'assistance technique et scientifique, selon les mêmes principes d'action qu'avec le CEN des Hauts-de-France ainsi que la réalisation de 2 Atlas de la Biodiversité Communale.

Elle ajoute qu'elles seront inscrites dans la convention pluriannuelle d'objectifs qui sera proposée lors d'un prochain Bureau.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical valident la convention-cadre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ile-de-France et autorisent le Président à la signer.

6. DECISIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND commente la liste des décisions que le Bureau a été amené à prendre, conformément aux statuts et à sa délégation de pouvoirs.

Il rappelle que le Bureau donne des avis sur les projets et décide de l'attribution de subventions ou d'actions dans le cadre des fonds qui permettent d'agir avec réactivité.

Puis il commente les décisions du Président qui sont passées en application des décisions du Comité syndical et du Bureau.

Il demande s'il y a des questions ou des observations. Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de passer à la présentation des études de capacité foncière.

7. PRESENTATION DES ETUDES DE CAPACITE FONCIERE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR, Urbaniste au PNR.

Claire GOUDOUR présente les études de capacité foncière qui ont été réalisées pour les communes de Chantilly, Pont-Sainte-Maxence, Survilliers et Luzarches, par Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région, avec la collaboration de l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise et celui d'Île-de-France.

Après la présentation, des questions sont posées :

Monsieur MARCHAND demande si les secteurs mixtes (logements, activités) ont été repérés. Claire GOUDOUR répond que oui.

Monsieur MARCHAND observe que toucher au règlement du PLU pour faciliter l'urbanisation d'une parcelle, peut engendrer des conséquences sur les autres parcelles du secteur qu'il faut bien anticiper.

Claire GOUDOUR répond que le meilleur outil est l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui permet de déroger au règlement et de composer le projet.

Il est demandé si on peut mettre un Emplacement Réservé pour faire du logement.

Claire GOUDOUR répond que oui s'il s'agit de logement social, sinon que ce n'est pas possible.

Monsieur DROUIN, délégué de PONT-SAINT-MAXENCE, indique que la commune de Pont-Sainte-Maxence envisage de réviser son PLU, que dans ce cadre, elle souhaite préserver une zone pour en faire un îlot vert, qui est pourtant constructible dans le PLU actuel et qui subit des pressions fortes. Il demande quel outil permettrait de préserver ce terrain en attendant la révision du PLU.

Claire GOUDOUR répond que la commune peut mettre un sursis à statuer si un permis d'aménagement ou un permis de construire venait à être déposé à la condition que le PADD ait été déjà débattu en Conseil municipal.

Monsieur PICHERY, Maire de SAINT-MARTIN-DU-TERTRE, demande combien de temps ont pris ces études. Claire GOUDOUR répond 18 mois mais qu'il a fallu créer et tester la méthode.

Monsieur MARCHAND observe que la maîtrise de l'urbanisation d'un secteur est compliquée car l'urbanisation d'une parcelle située en limite du secteur, peut hypothéquer la suite de l'opération.

Claire GOUDOUR répond que, dans certains cas, l'intervention des établissements publics fonciers est utile car elle permet de maîtriser l'ensemble.

Madame DUBREUCQ, déléguée d'APREMONT, demande quelle est la taille et la superficie des communes qui ont réalisé ces études.

Monsieur MARCHAND répond que Luzarches et Survilliers comptent environ 4 000 habitants et que Chantilly et Pont-Sainte-Maxence ont entre 10 000 et 13 000 habitants.

Il ajoute que la superficie totale de la commune ne veut rien dire car ce qui compte c'est l'enveloppe urbaine.

Il observe que la méthode peut tout à fait convenir à des villages, que dans ce cas les parcelles étudiées seront moins nombreuses mais que le résultat sera tout aussi intéressant.

Il remarque que ces études permettent d'imaginer comment la commune pourra devenir dans 50 ans.

Il remercie Claire GOUDOUR qui annonce qu'un appel à projet sera effectué au printemps pour intégrer de nouvelles études de capacité foncière dans le programme d'actions 2025.

Monsieur MARCHAND espère que des petites communes répondront.

8. PRESENTATION DES ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission « Patrimoine naturel » au PNR.

Jean-Luc HERCENT présente les Atlas de la Biodiversité Communale qui ont été réalisés dans 6 communes : SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, AUGER-SAINT-VINCENT, PLAILLY, THIERS-SUR-THEVE, COYE-LA-FORET et PRECY-SUR-OISE. Il souligne que les ABC de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, AUGER-SAINT-VINCENT, PLAILLY sont terminés et que les 3 autres sont en phase de rédaction du document.

Il présente la méthode, les actions menées dans les communes, les résultats issus des inventaires et des documents disponibles et les actions proposées.

Monsieur DUMOULIN, Maire de COURTEUIL, demande si le fait qu'il y ait davantage d'espèces aujourd'hui cache néanmoins la disparition d'autres espèces.

Jean-Luc HERCENT répond que oui, qu'il y a des espèces qui n'ont pas été revues et qui ont très certainement disparu et que l'augmentation du nombre d'espèces est liée aux inventaires développés plus nombreux et plus précis.

Monsieur PICHERY demande s'il y a une restitution aux habitants. Jean-Luc HERCENT répond que oui, 3 réunions publiques sont organisées : une au démarrage pour expliquer ce qu'est un ABC et les inventaires et animations qui vont être mis en place au cours de la réalisation de l'ABC, une pour présenter un premier état des lieux sur la commune et un autre en fin d'exercice pour dresser le portrait de la biodiversité dans la commune et proposer les actions à mettre en œuvre pour préserver et valoriser cette biodiversité.

Monsieur MARCHAND souligne qu'il lui semble important que les ABC comportent un plan d'actions pour la commune et les habitants afin que les ABC ne soient pas seulement des inventaires.

Constatant qu'il n'y a plus de questions sur le sujet, ni de questions diverses, il remercie Jean-Luc HERCENT et propose de lever la séance en invitant les membres à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22H30.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président